

Lutte contre le racisme

Positionnement
du CAI



CAI Centre d'Action
Interculturelle
de la province de Namur ASBL

Septembre 2022



TABLE DES MATIÈRES

Préalable > 5

Position du CAI > 7

- **Projet politique du CAI comme vision sociétale de construction d'une société interculturelle** > 7
- **La lutte contre le racisme et les discriminations pour la création d'une société interculturelle** > 11
- **Enjeux actuels au sein du mouvement antiraciste** > 14

Principes de base pour collaborer avec d'autres > 17

Conclusions > 21

Index situé > 23

Bibliographie > 27



PRÉALABLE

Cette note a pour objet de clarifier la position du CAI en matière de lutte contre le racisme et d'en parcourir les différentes approches ainsi que les concepts qu'elles mobilisent ; il va de soi que l'essentiel est de pouvoir se donner une base commune d'approche pour mener des actions en réseau. **Ce sont les actions qui sont prioritaires.**

Mêlant dimensions sociales et politiques et constructions culturelles, le racisme doit être combattu de façon globale et dans sa complexité. Redéfinir les termes mêmes du combat antiraciste est obligatoire si l'on veut reconstruire une approche partagée par le plus grand nombre si l'on veut, tout simplement, qu'elle emporte la conviction que l'on vit mieux sans racisme et sans discriminations qu'avec la haine de l'Autre.

Résolution du 89^e congrès de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) « La lutte contre le racisme ne se divise pas » - 05/06/2017

POSITION DU CAI

● **Projet politique du CAI comme vision sociétale de construction d'une société interculturelle**

Le Centre d'action interculturelle de la province de Namur est une ASBL agréée comme Centre Régional d'Intégration par le Décret du 4 juillet 1996 de la Région wallonne définissant la politique d'intégration, les principes de reconnaissance et subventionnement des CRI et des initiatives locales de développement social¹.

Le Gouvernement wallon adopte, à l'époque, le 1^{er} décret pour une politique cohérente d'intégration, d'égalité des chances et de respect de la diversité culturelle pour une cohabitation harmonieuse.

Ces notions apparaissent dès les préalables du texte. La notion d'intégration est également définie. Toutefois, après réflexion avec les associations belges et d'immigrés, l'équipe et l'ensemble de l'assemblée générale, l'ASBL a choisi de se dénommer « Centre d'action interculturelle » et d'arrêter un projet politique de transformation de la société.

Le nom de l'association retenu par son assemblée générale veut promouvoir tout ce qui contribue à faire société et non pas ce qui divise ou ravive les tensions entre les groupes.

La citation de l'ancien directeur du CBAI - Bruno Duoli - pourrait être la devise du CAI :

*Unir sans confondre
et distinguer sans séparer.*

4 JUILLET 1996. – Décret relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M.B. du 03/09/1996, p. 23349)



Ainsi, le CAI définit dans son projet politique sa finalité, à savoir la construction d'une société interculturelle et subordonne la notion d'intégration telle qu'inscrite dans le décret au respect préalable des principes fondateurs suivants :

Il est nécessaire de reconnaître la société multiculturelle comme une réalité et de concevoir la diversité culturelle comme une source de richesse pour une société en évolution.

L'intégration est multidimensionnelle et est un processus politique, sociologique et psychologique.

Ce processus est à la fois individuel et collectif.

Nous devons mettre en projet le Décret et les missions institutionnelles du Centre dans le cadre d'une dynamique visant à la construction d'une société interculturelle.

Les valeurs démocratiques de liberté, de justice, d'égalité, de droit à la reconnaissance, à l'expression et à la participation dans le respect de tous, sont des valeurs essentielles et doivent être promues et développées par chacun selon ses propres convictions et dans une prise en compte de celles des autres.

Dans l'esprit de ces valeurs, les lois et les règles doivent être construites et appliquées par tous.

En outre, le CAI, en tant que Centre Régional d'Intégration, a défini le rapport qu'il envisage entre l'intégration et l'interculturalité pour concilier son projet politique d'association libre et son agrément de Centre Régional d'Intégration.

Pour le CAI, l'interculturalité, au-delà d'une méthode, est une vision sociétale et un projet politique de construction d'une société interculturelle telle que définie dans le projet politique du CAI.

L'intégration, telle que communément véhiculée mais aussi au travers du décret actualisé autour de la politique d'intégration, induit prioritairement une notion d'intégration de la personne dans une société. Le parcours d'intégration et les missions des CRI et des ILI (initiatives locales d'intégration) visent majoritairement des actions envers les personnes elles-mêmes. Les actions vers la société d'accueil et les professionnels issus de celle-ci existent déjà quant à elles depuis 1996.

Pour le CAI, l'intégration des personnes elles-mêmes fait partie de ses missions tandis que la construction d'une réelle société interculturelle est un projet politique, une vision plus large.

L'intégration et l'interculturalité impliquent une réciprocité permanente, une construction commune dans laquelle chacun a ses propres responsabilités. Il s'agit de processus doubles (*moi et l'autre*) voir multiples (*nous et les autres*), de phénomènes universels constants nécessaires au vivre ensemble. Pour le CAI, l'intégration s'entend comme étant, au sens de l'U.E., un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque. L'intégration va de pair avec le respect de la Déclaration Internationale des droits humains, de la convention européenne de sauvegarde des droits humains et de la charte des droits fondamentaux.

Le projet de construire des démocraties multi-ethniques véritablement épanouies implique nécessairement quelques douloureux changements d'habitudes, de récits et de perception. Ceux qui refusent de changer les vieilles traditions ne pensent pas forcément à mal. Néanmoins, ils devraient reconnaître que certaines des valeurs qui leur tiennent à cœur, telles que le maintien de la paix sociale et l'affection mutuelle entre compatriotes, nécessitent pour être préservées qu'ils s'adaptent à la diversité accrue de leur société.

Yascha Mounk, La Grande Expérience - Les Démocraties à l'épreuve de la diversité, éd. L'Observatoire, janvier 2022

Une méthode de prédilection : l'interculturalité

Pour mener à bien ce travail d'intégration, notre concept clé est l'interculturalité. Celle-ci est le postulat conceptuel et sociétal inscrit dans notre projet politique depuis 2000.

L'action interculturelle est à privilégier comme méthode, notamment parce que c'est une action au service du sujet. *L'autre* est sujet de droit car il est considéré dans la relation comme mon égal avec lequel nous allons construire une solution commune.

Loin d'une approche culturaliste, l'approche interculturelle reconnaît chaque individu dans sa singularité (sujet face à la société d'accueil et sujet

face à sa communauté de départ). En ce sens l'interculturalité se rapproche du concept d'éducation permanente, la démarche étant de renforcer l'individu pour lui permettre de se définir comme sujet citoyen critique actif, responsable et solidaire.

Au-delà de l'individu, l'éducation permanente apporte une notion de construction collective de société dans une perspective d'égalité et de progrès social, en vue de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et critique et de la démocratie culturelle.

« La culture n'est pas la connaissance, ni l'érudition ; c'est une attitude, une volonté de dépassement personnel total, de son corps, de son cœur, de son esprit, en vue de comprendre sa situation dans le monde et d'infléchir son destin.(...) Cette culture-là bannit la tour d'ivoire, exige vers les autres une attitude d'accueil, de dialogue ; notre humanisme doit être celui du coude à coude, de l'homme qui commence à l'autre ; c'est la participation, c'est l'action, c'est la prise de conscience du besoin de s'exprimer, la maîtrise du ou des moyens de cette expression (...). C'est pourquoi la culture sans les œuvres est une culture morte ».

La démocratie culturelle selon Marcel Hicter

Une approche ouverte

Le CAI souhaite développer une approche non dogmatique et non idéologique. Il nous semble important dans un monde en mutation et dans un contexte de migration en plein changement d'être ouvert à d'autres leviers d'actions.

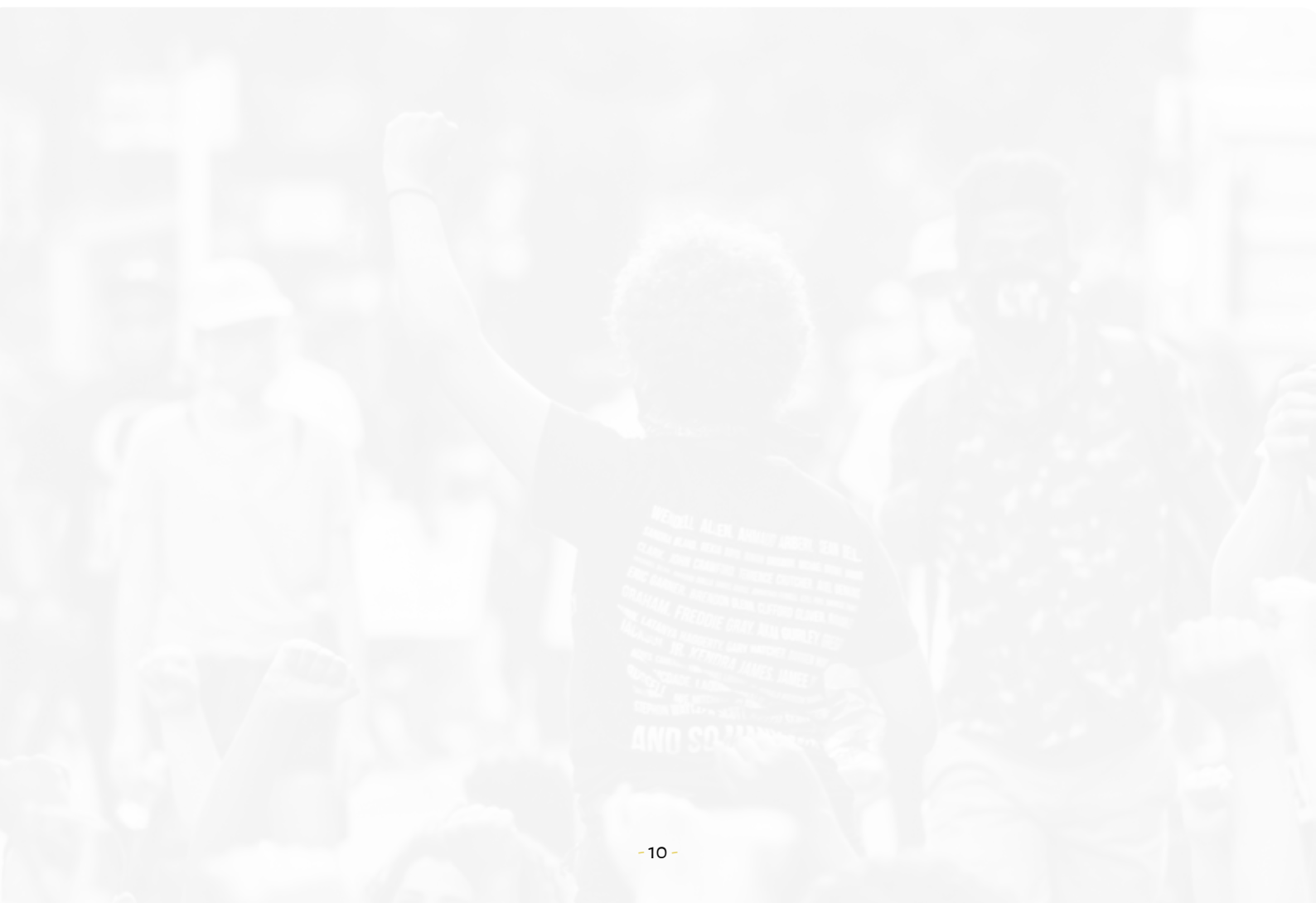
Les balises que se donne le CAI sont celles :

- de la constitution belge qui garantit à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et de jouir de droits économiques, sociaux et culturels ;
- des engagements européens signés par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes, en particulier les plus vulnérables (*Déclaration universelle des droits de l'Homme, Convention européenne de sauvegarde des droits humains, Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,...*) ;
- les grands engagements internationaux pris au sein des Nations-Unies.

Le CAI choisit d'adopter une approche des droits fondamentaux au regard du concept de la justice sociale, principe politique et moral qui a pour objectif une **égalité de droits** et une solidarité collective qui permettent une distribution juste et équitable des richesses.

Le constat général en Belgique est que ces droits fondamentaux ne sont pas suffisamment respectés, voire qu'ils sont bafoués.

Pour mener ses actions avec pertinence et incidence, le CAI analyse donc l'accès aux droits fondamentaux du public qu'il vise avec une question centrale : comment favoriser cet accès pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère qui résident en province de Namur ?



● La lutte contre le racisme et les discriminations pour la création d'une société interculturelle

En tant qu'institution généraliste, le CAI reconnaît les spécificités des différents acteurs œuvrant dans le cadre de la lutte antiraciste et leur droit à s'organiser comme ils l'entendent. Toutefois, le CAI retient dans cette diversité des approches ce qui relie ces combats, sans hiérarchiser les différentes approches du racisme, en retenant que toutes luttent contre les racismes et les discriminations.

Pour le CAI, pour parvenir à créer un vivre ensemble juste et égalitaire, respectueux de toutes et tous, il faut en effet développer des actions de lutte contre le racisme et les discriminations raciales.

Le CAI puise des outils dans l'ensemble des approches de l'antiracisme afin de mettre en place, avec ses partenaires, des actions concrètes.

L'un des postulats composant le socle du CAI est que les races humaines en tant que groupes biologiquement distincts n'existent pas. Tous les êtres humains font partie de l'humanité et sont égaux en dignité et en droits.

Ainsi la race ou prétendue race est considérée par le CAI comme faisant partie d'un ensemble de trois principales sources de discrimination et de domination à cause desquelles, même s'il y a des avancées, le chemin est encore long pour parvenir à une société plus juste : le genre, la classe et la race ou prétendue race. Si la vision du CAI est politique et vise une société interculturelle, elle doit toujours être ramenée à des situations concrètes et non s'enfermer dans un cadre idéologique.

Ces trois sources de discriminations peuvent agir séparément sur une personne ou sur un groupe de personnes. Dans ce cas, le CAI veillera à créer des ponts avec d'autres mouvements pour une justice sociale dans la société belge. En effet, même si les combats semblent différents, les mécaniques discriminatoires sous-jacentes et les effets produits restent les mêmes. En d'autres termes, si le CAI veut obtenir des avancées dans l'accès aux droits fondamentaux des personnes étrangères ou d'origine étrangère victimes de racisme et de discrimination, il a intérêt à créer des alliances avec d'autres mouvements, aux positions multiples, pour augmenter la portée/l'impact de ses actions.

Il est dès lors important de rechercher les partenaires adéquats et de voir comment s'organiser pragmatiquement ensemble.

Approche générale du racisme et de la discrimination

Il est nécessaire de développer des actions contre le racisme et les discriminations raciales pour parvenir à créer un vivre ensemble juste et égalitaire, respectueux de toutes et tous.

Le CAI a choisi une définition multidimensionnelle pour appréhender un phénomène complexe, en se basant sur la définition de la discrimination systémique du Conseil de l'Europe² :

« La discrimination systémique implique les procédures, les habitudes et une forme d'organisation au sein d'une structure qui, souvent sans intention, contribuent à des résultats moins favorables pour les groupes minoritaires que pour la majorité de la population, en ce qui concerne les politiques, les programmes, l'emploi et les services de l'organisation. »

La discrimination systémique porte plusieurs noms dans la littérature, notamment « discrimination structurelle », « discrimination institutionnelle » et

« discrimination systématique ». Elle n'est pas spécifiquement définie dans la législation internationale ou européenne. Cependant, l'identification et la prévention de la discrimination systémique dans leur propre organisation et au-delà sont essentielles pour la construction d'une ville interculturelle.

La discrimination systémique n'est généralement pas une action délibérée. Elle est ancrée dans la manière dont les organisations mènent leurs activités quotidiennes en tant que décideurs politiques, employeurs ou prestataires de services. Elle est le produit des systèmes, des structures et des cultures que les organisations ont développés et mis en œuvre dans leur travail. La discrimination systémique peut s'exercer dans les domaines de l'emploi, des revenus, de l'éducation, de la santé, du logement, de la culture, de la police, des infrastructures publiques et au-delà.

Quatre volets d'activité interdépendants sont nécessaires pour lutter efficacement contre la discrimination systémique :

Se préparer :

créer les conditions nécessaires au sein d'une organisation pour lutter contre la discrimination systémique. Il s'agit d'assurer un leadership et de créer des moteurs d'action, ainsi que de fixer des normes en rapport avec le problème au sein de l'organisation.

Identifier :

mettre au jour et à rendre visible la discrimination systémique. Il s'agit de rassembler des preuves, d'engager un dialogue avec les personnes concernées par le problème et de surveiller les incidents et les schémas de discrimination.

Prévenir :

mettre au point des solutions systémiques à ce qui constitue un problème systémique. Il s'agit de reconcevoir les systèmes qui créent des désavantages et de mettre en œuvre les nouveaux systèmes nécessaires pour faire progresser l'égalité.

Pratiques partagées :

permettre une réponse cohérente à la discrimination systémique dans tous les secteurs. Il implique que la ville, le secteur public au sens large et le secteur privé s'engagent ensemble afin d'obtenir une réponse cohérente.

2. <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/systemic-discrimination>

Le CAI choisit délibérément de s'attaquer au racisme et aux discriminations qui en découlent de manière générale et globale parce qu'il considère que l'ensemble des personnes qui le subissent méritent, chacune, de faire l'objet d'une attention de sa part. Il est en effet le Centre Régional d'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère sans distinction de couleur, d'ethnie, de culture ou de nationalité. L'objectif est tout autant de s'attaquer à la persécution et au mépris subis par les Roms depuis des siècles qu'à la criminalisation des migrants engendrée par les politiques d'accueil et de migration.

Le CAI travaille à la promotion de la diversité pour prévenir les discriminations et encourager l'insertion des personnes étrangères sur le marché de l'emploi, tout autant qu'à la lutte contre les discriminations lorsque celles-ci en sont victimes. Ce sont en effet deux objectifs différents qu'il est important de mener de manière concomitante.

Lorsque le CAI parle de discrimination, il se base sur la **définition légale** de celle-ci :

« *La discrimination est le traitement injuste ou inégal d'une personne sur base de caractéristiques personnelles* ». D'autres délits sont également traités sous la même loi : le harcèlement, le discours de haine ou les délits de haine envers une personne ou un groupe de personnes.³

Le CAI tient compte des critères repris dans la loi même si, a priori, il ne va se concentrer que sur les **critères dits raciaux** : couleur de peau, prétendue race, origine ethnique ou nationale, nationalité et ascendance. A ceux-ci, il faut encore ajouter le critère de conviction religieuse ou philosophique pour agir sur les questions de discrimination, notamment vis-à-vis des personnes musulmanes ou juives. Les autres critères seront pris en compte dans une stratégie d'action.

Le CAI travaille à la **lutte contre les discriminations directes comme indirectes**.

- Il est question de **discriminations directes** lorsqu'une distinction directe fondée sur un critère protégé a pour conséquence qu'une personne est traitée moins favorablement qu'une autre personne en situation comparable et lorsqu'aucune justification ne peut être donnée à cet effet.
- Il est question de **discrimination indirecte** lorsqu'une disposition, norme ou façon d'agir apparemment neutre sur laquelle la distinction indirecte est fondée, ne peut être objectivement justifiée par un but légitime et que les moyens de réaliser cet objectif ne sont pas appropriés et nécessaires.



3. <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision>.

● Enjeux actuels au sein du mouvement antiraciste

Universalisme vs Différencialisme

Aujourd'hui, au sein des milieux de lutte contre le racisme, il existe deux grandes tendances, un anti-racisme qui se revendique de l'universalisme d'une part et un antiracisme qui opte plutôt pour une approche différentialiste ou encore pluriversaliste.

Il est difficile de donner des définitions claires et précises de ces positions, tant la polémique entre les partisans de l'une et les partisans de l'autre est vive. Nous avons cherché en vain à circonscrire, à extraire des éléments importants de plusieurs points de vue pour construire des propos objectifs. L'un et l'autre se critiquent mutuellement et se discréditent (voire s'auto-discréditent) si bien qu'il est impossible de trouver des éléments qui soient dignes de confiance.

Néanmoins, nous avons relevé qu'au sein des partisans du courant différentialiste, des concepts empruntés à certains courants qui se rattachent à des travaux de la sociologie comme la blancheur, le privilège blanc, la racisation ou encore les personnes racisées commencent à apparaître dans les différents mouvements de lutte contre le racisme.

Les études réalisées permettent notamment d'éclairer des rapports de domination entre des groupes sociaux (blancs vs personnes racisées). Elles mettent également en lumière la façon dont le racisme peut être entretenu, consciemment ou non, par une société (héritage de son histoire). Elles proposent également des pistes pour rétablir une égalité entre ces groupes.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'adoption de ces termes par une partie du milieu militant dont les associations du « nouvel antiracisme ». Ils leur permettraient de mieux cerner un phénomène, de mieux nommer les victimes de racisme (le terme « victime » est considéré comme passif) et de mieux faire prendre conscience aux personnes non victimes de racisme qu'elles vivent dans un système inégal (conscience de race) dont elles tireraient profit. Ils faciliteraient enfin la prise en compte des personnes subissant du racisme dans les solutions pensées et mises en place pour endiguer le phénomène.

...il est important de préciser que les mouvements féministes sont tous nés à la même époque, dans les années 60. Il en est de même pour la lutte des femmes noires, de l'afroféminisme. Seulement, l'afroféminisme s'est différencié du féminisme blanc par le fait que nous n'avons pas les mêmes priorités en termes de luttes et d'exigences pour les femmes. Nous avons des spécificités qui sont au mieux ignorées, et au pire niées, donc jamais prises en compte par celles qui considèrent représenter l'universalisme. On nous dissout dans un universalisme dans lequel nous ne nous reconnaissons pas, dans lequel nous ne pouvons pas nous reconnaître. Un universalisme qui a pour référence la peau blanche.

Ndella Paye

Extrait de l'interview : <https://www.lallab.org/afrofeminisme-ndella-paye-met-les-points-sur-les-i>

Ce que ces termes apportent de neuf ne se situe pas au niveau des principes mais permet une visibilité médiatique de personnes dites « racisées » et relève d'une identité constituée autour de l'expérience du racisme.

Au sein des universalistes, on rencontre de sérieuses réticences à recourir à ces termes, jugés clivants, victimisants, voire méprisants pour les personnes. Ils veulent lutter pour une égalité de droits, pour un accès égal à l'ensemble des droits fondamentaux peu importe la couleur de peau. A contrario, l'universalisme se voit critiqué comme occidentalocentrée et ne permettant pas aux personnes concernées de mettre leurs vécus en débat voire même d'avoir accès à celui-ci.

Entre ces deux courants, les tensions sont vives et il existe une véritable surenchère dans les arguments pour défendre son positionnement. Ces concepts n'échappent pas à ce conflit au sein de la lutte antiraciste.

Le CAI ne se situe pas dans une position strictement universaliste ou multiculturaliste et encore moins différentialiste ou essentialiste. Lorsqu'on souhaite travailler en réseau et en complémentarité avec l'ensemble des composantes pour l'égalité de l'accès aux droits fondamentaux des personnes, il est essentiel d'éviter d'adopter une seule vision du monde comme norme supérieure (analyse objective des dominations impérialistes que les pays européens – surtout – ont exercées) ou universelle ou de revendiquer des traitements spécifiques pour une partie de la population.

Selon Bepax, le concept de pluriversalisme (Achille Mbembe) pourrait permettre de dépasser le clivage entre les deux approches et de construire à partir du commun (lecture décoloniale qui insiste sur l'attention critique à porter au contexte politique d'émergence de certains concepts). Mais ce concept appartient à l'une des approches qui semble affirmer que la Convention des Droits de l'Homme est occidentalocentrée et non généralisable au reste du monde.

Or, pour le CAI notamment, cette convention a permis à travers le temps une avancée dans l'accès des personnes aux droits fondamentaux. Dans nos sociétés, elle reste un socle idéologique sur lequel reposent nos démocraties et nos lois. Elle permet également de dénoncer des droits bafoués dans certaines régions du monde qui ne l'ont pas adoptée et parfois d'obtenir le respect effectif de ceux-ci. Remettre en cause l'universalité des droits humains, c'est aussi faire sauter un important levier d'action pour les droits des personnes. C'est également mettre en péril un des fondements de nos démocraties européennes. Certes, nos sociétés occidentales ont à revoir leur histoire, reconnaître leurs responsabilités dans des crimes passés si elles veulent travailler sur des formes de racisme qui en découlent. Certes, elles doivent continuellement améliorer leur fonctionnement et leur vivre ensemble et pour cela entendre la parole de ceux qui sont les premiers impactés par ces manquements mais pas au point de renier leurs valeurs et leurs idéaux. Car il s'agit bien d'un idéal vers lequel tendre : quelle société aujourd'hui peut affirmer qu'en son sein, aucun droit fondamental n'est bafoué pour quiconque ?

Le CAI propose donc une vision de la lutte antiraciste située dans l'Histoire des luttes pour parvenir à l'accès des droits fondamentaux pour chacun sans discrimination aucune. En ce sens, il rejette des concepts clivants comme ceux de « privilèges » ou « blanchité », ramenant à une vision identitaire. Le CAI travaille sur des problématiques concrètes sur le terrain avec les acteurs concernés. Il vise à résoudre ces problématiques et non à chercher qui serait le plus légitime pour mener ces luttes.

Lutter ensemble pour une société interculturelle antiraciste

Comme pour la question de la neutralité inclusive ou exclusive, le CAI choisit de ne pas recourir de manière récurrente à ces termes pour pouvoir travailler avec l'ensemble des opérateurs et des acteurs de son réseau : l'approche principale du CAI est l'interculturalité et la lutte contre le racisme est un des leviers identifiés pour construire une société interculturelle. Le Centre choisit de ne pas se classer dans un courant ou dans un autre. Il reconnaît l'existence de plusieurs approches en matière de racisme, ainsi que les termes de « personnes racisées » et de « blanchité » mais il choisit de ne pas les utiliser quotidiennement pour éviter de susciter des malentendus et de créer des tensions avec les partisans d'une approche ou d'une autre (différentialiste/universaliste). Par contre, lors de collaborations ou lorsque ces termes seront utilisés, le CAI veillera à bien les définir de manière sociologique afin de ne laisser planer aucune ambiguïté.

Au cœur du débat qui se polarise, le CAI propose un **et** plutôt qu'un **ou**

Le principal questionnement du CAI réside, dans ce débat qui se polarise, dans les positions les plus radicales, les plus provocatrices (des deux côtés), qui ne prennent pas en considération l'intérêt réel et la plus-value de certains concepts ou réflexions (par exemple l'intersectionnalité d'un côté et la laïcité de l'autre).

L'enjeu est de mettre du « ET » et pas du « OU ».
Il y a lieu de combiner les approches individuelles/structurelles, juridiques/non juridiques, singulières/universelles, etc.

Pour le CAI les concepts liés à l'approche différentialiste ne sont pas généralisables à toutes les formes de racisme, de minorisation, de discriminations qui touchent l'ensemble des groupes concernés.

Ils risquent de renforcer davantage des comportements, des attitudes racistes et discriminantes et ainsi de créer l'effet inverse de ce qui est attendu. Pour le CAI, l'universalisme doit pouvoir s'ouvrir à des paroles situées et contextuelles et remettre en question certaines de ses affirmations pour sortir d'un cliché occidental-centré sans renier son histoire et les avancées sociétales et démocratiques qu'elle a permises.

L'appréhension de ces concepts est difficile, complexe et surtout clivante. Ce qui est dommageable, c'est qu'ils révèlent l'existence de divergences importantes entre les partisans de luttes antiracistes alors qu'il y a urgence à profiter du contexte favorable et à se rassembler sous une bannière commune.

Pour le CAI en effet ce sont les actions de terrain qui doivent être mises en évidence en ce qu'elles ont de rassembleuses et le débat sur les différentes positions ne doit pas prendre toute la place.

Il importe néanmoins de souligner qu'il existe des initiatives dans lesquelles les approches sont capables de se rassembler derrière des recommandations (comme en témoigne le mémorandum de la plateforme Napar). C'est ce que le CAI souhaite mener en province de Namur au sein de la plateforme provinciale de lutte contre le racisme.

Ces termes divisent plutôt qu'ils ne rassemblent, or le nom que nous avons choisi : Centre d'action interculturelle traduit notre volonté de promouvoir tout ce qui contribue à faire société, comme nous l'avons explicité en préambule, et non pas ce qui divise ou ravive les tensions entre les groupes.

Ceci ne nous empêche pas de nous intéresser aux analyses scientifiques (historiques, sociologiques, psychologiques, philosophiques, culturelles,...).

PRINCIPES DE BASE POUR COLLABORER AVEC D'AUTRES

Dans le passé, le CAI a participé à la 1^{ère} plateforme de lutte contre le racisme en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en retient que, si sur la question des actions concrètes, tout le monde parvient à s'entendre, sur la question du cadre théorique commun pour la lutte contre le racisme, chaque structure défend son positionnement, sa visée politique ou ses valeurs. D'ailleurs, aujourd'hui, cette plateforme n'existe plus, faute de n'avoir pu dépasser les tensions entre des points de vue institutionnels.

La principale caractéristique du CAI est de travailler en réseau notamment pour faciliter l'accès aux droits fondamentaux des personnes étrangères. Depuis 2017, il coordonne une plateforme en province de Namur, dont le but principal est de sensibiliser la population namuroise au racisme à l'œuvre.

Certaines divergences au sein du mouvement de lutte contre le racisme subsistent et commencent à apparaître dans cet espace de concertation constitué de membres provenant d'horizons divers (structures publiques, associations institutionnalisées et organisations de solidarité internationale issues de l'immigration). Cette diversité explique sans doute nos positions différentes notamment en matière de types et de moyens d'action.

Pour le CAI le plus important ce sont les actions qui sont menées en synergie et c'est bien l'objectif de tous les espaces de concertation dont notre plateforme.

Il existe donc des tensions, des exclusivités ou des désaccords : c'est un fait. Cette division n'est d'ailleurs pas seulement en œuvre dans les associations : elle traverse également le champ des organisations politiques. Mais agir de façon efficace contre le racisme suppose de mener ces débats jusqu'au bout, tant sur la réalité des désaccords que sur les convergences possibles. C'est une nécessité impérieuse si l'on veut sortir de la confusion actuelle, des raccourcis, des amalgames, des anathèmes...

Extrait du Guide – Lutter contre le racisme,
Ligue des droits de l'Homme,
mars 2021, p.9

● Inclusion des personnes directement concernées

Le CAI a opté depuis sa création pour une stratégie d'action inspirée de l'approche des droits humains c'est-à-dire l'inclusion des personnes directement concernées dans la compréhension des phénomènes et dans la construction des solutions pour lutter contre le racisme et les discriminations.

Cela revient à dire également que pour lutter contre le racisme en province de Namur, le CAI cherche à inclure à chaque étape de sa réflexion et de la mise en œuvre de ses actions l'ensemble des communautés qui subissent des discriminations raciales. Celles-ci doivent être considérées comme des acteurs à part entière pour lesquels des aménagements de fonctionnement doivent être pensés afin d'assurer leur participation. C'est que ce que le CAI a toujours mis en œuvre envers les associations d'immigrés de la province de Namur.

● Méthode

Dans son travail de terrain, le CAI s'appuie sur des processus d'éducation permanente d'analyse critique, lesquels sont proposés aux personnes pour permettre l'objectivation de leur vécu (partir du ressenti pour analyser les tenants et aboutissants d'une situation concrète afin de l'objectiver au regard du cadre légal belge).

Le CAI prend en compte les ressentis subjectifs des personnes, ceux-ci nécessitant toutefois des réponses différenciées (cfr. différence entre l'insécurité objectivable et le sentiment d'insécurité ressenti).

Une analyse globale de ces ressentis individuels parfois difficilement objectivables au regard du cadre légal peut faire apparaître les « faits sociaux »⁴ récurrents qui les produisent.

Les actions mises en place au départ de ces situations vécues visent à agir sur des composantes de l'environnement des personnes susceptibles de réduire les violences visibles et invisibles à l'œuvre.

4. Est fait social toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ; ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles. (Émile Durkheim, Les Règles de la méthode sociologique, page 107). Un fait social peut rendre compte de phénomènes récurrents, de comportements sociaux contraignants,...



● Principes de base portés par le CAI et proposés aux partenaires

Tenant compte des oppositions de point de vue et pour éviter des débats insolubles, le CAI collaborera avec chaque partenaire en s'appuyant sur une série de principes de base, un cadre de référence minimal commun pour penser ensemble les priorités, les projets et les actions de lutte contre le racisme et les discriminations raciales.

Derrière ces principes de base, c'est l'action commune qui est visée. Pour le CAI, ce sont les actions de terrain, en cohérence avec des approches, visions, valeurs et concepts, qui sont importantes.

- Aujourd'hui on peut affirmer que, malgré les politiques d'intégration et la loi anti-discrimination, il subsiste du racisme et des discriminations structurelles contre lesquels il faut lutter.
- Les valeurs démocratiques de liberté, de justice, d'égalité, de droit à la reconnaissance, à l'expression et à la participation dans le respect de tous, sont des valeurs essentielles et doivent être promues et développées par chacun selon ses propres convictions et dans une prise en compte de celles des autres.
- Plus largement que la lutte contre le racisme et les discriminations, la finalité du CAI est la construction d'une société interculturelle.
- Tant l'intégration que l'interculturalité impliquent une réciprocité permanente : il s'agit d'une construction commune dans laquelle chacun a ses propres responsabilités. L'intégration s'entend comme étant, au sens de l'U.E., un processus dynamique à double sens, de compromis réciproque. L'intégration va de pair avec le respect de la Déclaration Internationale des droits humains, de la convention européenne de sauvegarde des droits humains et de la charte des droits fondamentaux.
- Au-delà de l'individu, la construction collective de société est privilégiée dans une perspective d'égalité et de progrès social, « en vue de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et critique et de la démocratie culturelle » (bases de l'éducation permanente).
- L'approche des droits fondamentaux au regard du concept de la justice sociale est privilégiée. C'est un principe politique et moral qui a pour objectif une égalité de droits et une solidarité collective qui permettent une distribution juste et équitable des richesses.

Le constat général en Belgique est que ces droits fondamentaux ne sont pas suffisamment respectés, voire qu'ils sont bafoués. Il s'agit de mener des actions pour favoriser cet accès pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère qui résident en province de Namur
- La lutte contre le racisme et les discriminations est un des leviers d'action pour permettre la réduction de l'inégalité des droits et plus globalement la création d'une société interculturelle⁵.
- Il est nécessaire de travailler à la fois sur les institutions et sur les mentalités de l'ensemble de la population pour lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination : sensibiliser à la construction d'une société interculturelle où chacun a sa place d'une part ; lutter contre toutes les formes d'intolérance, de la haine, voire d'extrémisme d'autre part. Il s'agit également d'assurer une veille permanente sur les propos et agissements des groupes et partis qui véhiculent ces idéologies.

5. Voir annexe Articulation-Interculturalité-Lutte racisme

- Il existe un passé et une histoire qui continuent à entretenir une relation de dominant-dominé entre des composantes de la population et sur lesquelles il faut agir pour rétablir l'égalité.

Ce passé et cette histoire, ainsi que leur influence persistante, doivent également tenir compte d'autres aspects sociétaux générateurs de domination comme le genre et la classe sociale (triangle de la domination : prétendue race, classe, genre). Il s'agit d'envisager d'adopter un rapprochement des mouvements dans les actions comme dans les recommandations (convergence des luttes).

Reconnaître certaines spécificités engendrées par la combinaison des discriminations (intersectionnalité).

- Si une personne se considère comme victime de racisme, il faut la considérer comme telle et lui donner l'opportunité d'être écoutée et reconnue comme telle. Les victimes doivent pouvoir s'exprimer dans un cadre sécurisé (être écoutées et respectées) et faire émerger des constats. Ces constats seront pris en compte pour peu qu'il y ait des modes de travail qui objectivent le ressenti au regard du cadre légal qui définit une victime (de discrimination ou de racisme en l'occurrence). Les discriminations ressenties font également l'objet d'une approche globale afin de déterminer les « faits sociaux sous-jacents » qui peuvent les sous-tendre.

L'identité de tout être humain est composée de plusieurs facettes et tous ne souhaitent pas forcément être définis uniquement par la couleur de peau, ni le statut de victime (assignation identitaire).

L'approche interculturelle reconnaît chaque individu dans sa singularité (sujet face à la société d'accueil et sujet face à sa communauté de départ). En ce sens, l'interculturalité se rapproche du concept d'éducation permanente, la démarche étant de renforcer l'individu pour lui permettre de se définir comme sujet citoyen critique actif et responsable.

- Les combats et les actions sont également menés par d'autres parties de la société que les « victimes » (manifestations, actions, relais vers un service adéquat). Il est important que les alliances se basent sur la conscience de chacun de sa position, afin de prendre une place adéquate dans la lutte.



Points d'attention pour la plateforme de lutte contre le racisme de la province de Namur :

La plateforme dans son ensemble peut porter, soutenir et alimenter les différents plans d'action globalement, sans pour autant que chaque membre soit d'accord avec chaque ligne de chacun de ces plans d'action.

La plateforme s'inscrit dans des actions contre le racisme et les discriminations mais elle peut aussi valoriser des actions en faveur d'une société interculturelle (en témoignant les activités relayées chaque année individuellement par les membres).

CONCLUSIONS

A travers ces quelques lignes, l'ambition du CAI est d'explicitier sa position sur l'antiracisme au vu d'un contexte qui tend à se complexifier dans la confrontation d'approches pouvant sembler, dans un premier abord, irréconciliables. Néanmoins, la posture adoptée par l'ASBL se résume par le refus de l'enfermement par des dogmes et la mise en avant des synergies de ces différentes approches au travers d'actions concrètes. Ainsi, même des acteurs qui ne sont pas d'accord entre eux, sur la manière de parvenir à une société débarrassée du fléau que constitue le racisme, peuvent agir ensemble dans des projets concrets. Pour cela, le CAI propose des ressources pour créer ces synergies par des moyens humains, logistiques, etc. L'interculturalité est une pièce composée de deux faces à savoir la lutte contre le racisme et les discriminations et le vivre ensemble. Les actions qui seront menées sont donc larges et recouvrent des réalités à la fois très locales mais également très généralisables à des situations similaires un peu partout sur le territoire namurois. L'objectif du CAI est de comprendre les enjeux locaux qui sont vécus par les opérateurs de terrain et les personnes dans leur quotidien et les mettre en relation avec des associations compétentes ou d'autres opérateurs, issus d'autres localités mais qui se trouvent confrontés aux mêmes problématiques, afin de travailler ensemble à la résolution de celles-ci.

**Le CAI traite et tente de solutionner les problématiques.
Chacun est considéré comme légitime pour mener cette lutte avec lui en
fonction de ses actions et non de son identité.**



INDEX SITUÉ

La lutte contre le racisme est aujourd'hui, comme nous l'avons vu, le terrain de confrontations entre des points de vue. Certains concepts comme la blanchité, le privilège, l'intersectionnalité, le wokisme, etc., font l'actualité sans qu'une définition faisant consensus de ceux-ci ne soit trouvée. En découlent des mots « fourre-tout » où plus personne ne sait de quoi on parle réellement. L'objectif de cette partie est de revenir sur ces termes, d'expliquer la manière dont ils sont entendus au CAI et de signifier le positionnement de l'ASBL. Il est à souligner que cet index ne vise pas à affirmer la définition officielle d'un concept mais de situer le CAI et sa position. La volonté est donc de faire de cette partie un outil en constante évolution (ce qui justifie sa place après les conclusions du présent texte).

Notre positionnement réflexif et méta ne doit pas se cacher derrière une forme de neutralité. La volonté assumée est de pouvoir prendre les outils des différentes approches utiles en pratiques et de rejeter ce qui amène un mouvement de lutte contre le racisme à s'enfermer dans des clivages identitaires. Le constat de ces déchirements et leurs conséquences pratiques néfastes sur les objectifs poursuivis amène, comme évoqué tout au long de cette note, le CAI à chercher une voie qui permette la synthèse autour de l'action.

Blanchité

Concept anglo-saxon transposé dans le contexte européen de la lutte antiraciste. Regroupe l'ensemble des caractéristiques octroyant à une partie de la population des privilèges par rapport à une autre (voir privilèges ci-dessous). Pour le CAI, le terme apparaît comme trop controversé pour pouvoir être utilisé sainement dans le cadre d'un débat et de mise en place d'action regroupant l'ensemble des sensibilités des acteurs de terrain. Le risque d'essentialisation d'une catégorie d'individus et de la primauté de l'aspect racial sur la question sociale ou de genre apparaît comme trop gros pour en faire un outil pertinent dans les actions promues par l'ASBL.

Différentialisme

Courant de la lutte contre le racisme se construisant en opposition à l'universalisme et à ses manquements supposés. Volonté de mettre en avant les différences entre les différentes catégories de la population pour mettre en valeur les particularités de chacune et leurs reconnaître la spécificité des discriminations auxquelles ils sont soumis. Les critiques de cette approche soulignent son aspect essentialisant et victimisant qui amène à déconstruire ce qui a été obtenu via les luttes universalistes sans proposer d'alternatives, sinon communautaires, au modèle.

Décolonialisme

Si le CAI est conscient de l'influence de l'histoire de notre société sur les rapports sociaux et de la nécessité de réfléchir à la question du décolonialisme, il est tout aussi important de bien distinguer antiracisme et revendications décoloniales.

« Il y aurait une alliance entre deux mouvements, celui qui revendique une société postcoloniale plus juste, plus consciente des méfaits du colonialisme et celui de l'antiracisme. Si l'un et l'autre peuvent s'enrichir mutuellement, ils ne peuvent être confondus voire interchangeable. Or, le constat est bien celui-là, ils se mélangent et rendent confuses les revendications ». M. Martinello

La lutte antiraciste en Belgique n'a d'ailleurs pas attendu l'approche décoloniale pour s'organiser, même si le racisme découle pour partie du colonialisme.

Interculturalité

La société dans laquelle nous vivons est multiculturelle. La reconnaissance de la présence de cultures différentes au sein même de la société n'est pas encore acquise pour tout le monde. Or poser ce constat est un point de départ indispensable si l'on veut penser une dimension interculturelle pour la société. Respecter toutes les composantes et leur reconnaître mutuellement une égalité fondamentale de droit permettra de construire une nouvelle société interculturelle. C'est un projet politique sur la réalité et une construction continue basée sur la relation interculturelle et la négociation. La relation interculturelle nécessite une perception toujours plus fine de l'identité d'autrui, individu ou groupe. Les confrontations entre les composantes visibles de la culture (modes de vie, coutumes, habillements) ou invisibles (croyances, valeurs) permettent d'accéder à une communication avec l'autre. Elles nous renvoient une image de nos propres valeurs et positionnements. Des conflits de valeurs peuvent apparaître. Ils doivent être pris en compte, sans négliger l'existence de rapports de forces entre cultures. La dimension interculturelle, en permettant aux acteurs d'acquérir des ressources relationnelles, peut amener des changements de comportements et des changements structurels, constitutifs de la nouvelle société dont l'objectif est de mieux vivre ensemble.

Intersectionnalité

L'intersectionnalité est un concept développé par une professeure américaine de droit, Kimberlé Williams Crenshaw, en réaction au cadre légal en vigueur en matière de lutte contre la discrimination sur la base du genre et de la race. Elle est partie du constat qu'outre les discriminations fondées spécifiquement sur le genre ou sur la race dont elles faisaient l'objet, les femmes noires étaient victimes de traitements discriminatoires particuliers auxquels échappaient tant les femmes blanches que les hommes noirs et que le cadre légal en place ne permettait pas de considérer leur statut spécifique de femmes noires.

Reposant sur une conception unidimensionnelle des rapports de force, le cadre légal de la lutte contre les discriminations ne permet pas de prendre en considération les personnes ou groupes sociaux se trouvant à l'intersection de plusieurs axes de pouvoir exclusif.

L'approche intersectionnelle vise, au contraire, d'une part la prise de conscience qu'un individu peut réunir plusieurs caractéristiques, relever concomitamment de plusieurs catégories et en parallèle appartenir à un groupe identitaire spécifique, et d'autre part la prise en compte de l'interaction des systèmes de pouvoir dans la production et la reproduction des inégalités sociales. Si le concept d'intersectionnalité est largement diffusé, il est aussi fort controversé.

« La première critique adressée par l'action interculturelle à la perspective intersectionnelle : celle-ci ne court-elle pas le risque de réifier les identités, de figer le dominant dans la figure du privilégié (ce que ce dernier a tendance à dénier il est vrai) et de réduire les personnes racisées aux indéniables situations d'opprobre qu'elles ont à affronter ? » Alexandre Ansay, directeur du CBAI in Imag n°354-décembre 2020- pp.26-27

Pour le CAI, les critiques adressées à l'intersectionnalité ne doivent pas l'empêcher d'être un outil utile pour la compréhension de la spécificité de certaines situations. Néanmoins, il ne doit pas devenir une arme de délégitimation de la parole d'une personne sur le terrain de l'antiracisme. Le racisme demeurant une problématique qui concerne tout le monde, ce n'est qu'en acceptant et en négociant la position de tout un chacun qu'une société interculturelle peut être construite.

Polarisation

Cristallisation de positions opposées empêchant le débat entre groupes agissant pour une même finalité. L'apparition de ce phénomène dans le milieu antiraciste tend à s'intensifier. Pour cela, le CAI propose une position tournée avant tout vers l'action où les éléments de polarisation s'effacent pour laisser la place à la synergie des différents acteurs.

Privilèges (Privilège blanc)

Terme popularisé par Peggy McIntosh⁶, qui renvoie à l'ensemble des avantages invisibles mais récurrents dont bénéficient les personnes blanches uniquement parce qu'elles sont blanches⁷. L'idée est de mettre en avant la balance qui se joue entre les groupes sociaux, pour montrer que les désavantages des uns créent des avantages pour les autres. On peut ainsi lister une série d'avantages liés au fait d'être blanc, parmi lesquels on peut retrouver un statut social plus élevé par défaut, un meilleur pouvoir d'achat, un meilleur accès au marché du travail ou encore une plus grande liberté d'expression. La notion de privilège pose question dans le sous-entendu qu'elle amène : l'accès aux droits fondamentaux serait une position privilégiée acquise par le fait d'être considéré uniquement en fonction de sa race. L'approche fait ainsi l'économie d'un historique de luttes pour parvenir à l'accès à ces droits fondamentaux qui sont, dans leurs définitions, considérés comme universels. Le privilège étant perçu sémantiquement comme en dehors de la norme et l'approche du CAI étant de considérer cet accès comme une norme à obtenir, la notion de privilège à supprimer ne s'applique donc pas.



Racisés

Désigne l'ensemble des individus assignés socialement à un stigmate visible et aux stéréotypes liés à celui-ci.

Des sociologues utilisent le terme « racisé » qui apparaît chez Colette Guillaumin (L'idéologie raciste : genèse et langage actuel, La Haye, Mouton, 1972) pour décrire le processus d'assignation de personnes à un groupe suivant des critères subjectifs. Avec le mot « racisé », il s'agit de faire porter sur les racistes l'acte de construire la race et de développer des préjugés et des pratiques racistes. Mais le terme est contesté car il peut conduire à essentialiser les victimes du racisme ou à les enfermer dans un déterminisme. La racialisation est une notion qui peut s'entendre sous deux aspects : l'attribution d'une détermination raciale à des rapports sociaux, à des situations sociales ou à des comportements. Il s'agit alors généralement de dénoncer la racialisation des rapports sociaux mais aussi de lui attribuer un rôle déterminant en particulier dans le maintien des populations « racisées » dans des rôles sociaux subalternes ou des classes sociales les plus défavorisées ; ou bien, la racialisation peut désigner une idéologie : l'assignation identitaire, l'essentialisation, le différentialiste. Pour celles et ceux qui critiquent ce concept, le rôle déterminant qu'on attribue à la racialisation dans les rapports sociaux met à mal les identités de classes et les luttes qui peuvent s'y référer. Extrait du Guide – Lutter contre le racisme, Ligue des droits de l'Homme, mars 2021, p.13

Suivant cette ligne, l'usage du terme demeure ambivalent de par ses appropriations multiples. L'accord de l'ensemble des partenaires sur la manière d'utiliser ce terme est nécessaire pour éviter qu'il soit utilisé à des fins identitaires (voir position du CAI sur l'intersectionnalité).

Racisme individuel

« Le racisme se passe également au niveau des individus. Ils commettent des actes ou tiennent des propos haineux à l'encontre d'individus, sur base de leur couleur de peau, origine, ethnie, ascendance ou nationalité parce qu'ils ont des préjugés ou cultivent des stéréotypes, un sentiment ou une idéologie de supériorité plus ou moins explicite. » (UNIA)

6. Peggy McIntosh, White privilege : unpacking the invisible knapsack, in S. Plous (ed), Understanding prejudice and discrimination, p. 191-196

7. Alice Krieg-Planque, Privilège blanc : quels mots pour quelles luttes ?, 2020

Racisme systémique

Le terme de « racisme systémique » est utilisé pour signifier que les lois ne suffisent pas à éradiquer le racisme. Le racisme systémique produit des comportements discriminatoires qui perpétuent les inégalités vécues par des « groupes de personnes » notamment en matière d'éducation, de revenus, d'emploi, d'accès au logement et aux services publics. Le racisme systémique est à distinguer du racisme d'État aux lois explicitement discriminatoires, comme ce fut le cas en Afrique du Sud.

Universalisme

L'universalisme est historiquement le produit de la révolution française. L'objectif est de pouvoir définir des droits et des valeurs qui s'appliquent à tous en tout temps et tous lieux. C'est de cette pensée que naissent les droits fondamentaux auxquels chacun devrait avoir accès. La critique de l'universalisme soutient la dimension occidentalocentrée de l'approche et la non prise en compte du contexte des personnes minorisées et de la discrimination qu'elles subissent au quotidien, invisibilisées par cette vision universaliste. Sans faire l'économie de ce qu'elle a apporté, cette démarche doit, pour le CAI, pouvoir être questionnée, ouverte, afin de pouvoir saisir les contextes multiples dans lesquels elle s'applique. C'est ainsi que les différentes étapes de l'interculturalité, et principalement la décentration, doivent pouvoir être prises au sérieux pour ne pas appliquer des stéréotypes aux différents groupes en jeu. Comprendre d'où parle l'acteur, quelle est sa position et comment celle-ci rend son discours cohérent, permet de mieux dialoguer et de pouvoir ouvrir la voie à une société interculturelle.

Wokisme

« En anglais, le mot woke, participe passé du verbe to wake (« (s')éveiller »), veut dire littéralement « éveillé » et par extension « conscient ». Dans l'argot des Africains-Américains, il a pris le sens spécifique de « lucide face aux problèmes sociaux que rencontrent les Noirs ». La formule *stay woke*, qui signifie littéralement « reste(r) éveillé », a été popularisée en 2013 lors du mouvement Black Lives Matter, mais aussi via une chanson de Erykah Badu sortie en 2008, dans laquelle elle répète « I stay woke » (« je reste vigilante, je reste lucide »). En anglais, l'emploi du terme s'est ensuite étendu à d'autres thématiques que les questions raciales, comme le harcèlement sexuel, l'immigration, l'identité de genre »⁸. Le terme wokisme renvoie à une certaine frange du milieu militant de l'antiracisme considéré comme une gauche identitaire dans le sens où elle renvoie les individus à leurs identités – réelles ou supposées - pour définir leur légitimité à prendre la parole sur certaines thématiques et donc à pouvoir faire valoir leur point de vue.

Le CAI ne cautionne, n'approuve ni n'accepte en aucun cas l'imposition d'une approche par rapport à d'autres et s'oppose dès lors au détournement des outils proposés par l'intersectionnalité et les dérives que cela constitue dans le milieu antiraciste.

« ...le concept a quelques faiblesses. En premier lieu, il y a une tendance menant à ce que l'on appelle le standpoint epistemology, c'est-à-dire l'idée selon laquelle les seules personnes capables d'interpréter l'expérience d'un individu discriminé sont des individus qui possèdent les mêmes caractéristiques. »
Alessandro Mazzola, Imag du CBAI n°354-Décembre 2020 PP:17.

8. Wokisme : <https://dictionnaire.orthodidacte.com/article/definition-wokisme>

BIBLIOGRAPHIE

- À l'air libre (112) Race, classe, genre et gauche : le débat - Rokhaya Diallo - Stéphanie Roza : <https://www.youtube.com/watch?v=aaUXRHNI1w>
- Belkacem Lila, Dienberger Lucia, Hammou Karim, Zoubir Zacharias (2019), « Prendre au sérieux les recherches sur les rapports sociaux de race » Mouvement : des idées et des luttes, la découverte : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02389303/document>
- Gérard Noiriel (2018), « Réflexions sur « la gauche identitaire » » : <https://noiriel.wordpress.com/2018/10/29/reflexions-sur-la-gauche-identitaire/>
- Ligue des droits de l'Homme (2021), « Guide : Lutter contre le racisme. Débats, enjeux et controverses d'aujourd'hui » : <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2021/03/Guide-Lutter-contre-le-racisme-1.pdf>

Centre d'action interculturelle de la province de Namur

Centre Régional d'Intégration pour les personnes étrangères de la province de Namur

2 rue Docteur Haibe
5002 Saint-Servais

Téléphone +32 (0)81 73 71 76

Fax +32 (0)81 73 04 41

info@cainamur.be

www.cainamur.be

Éditrice responsable : Benoîte Dessicy, 081 73 71 76

N° d'entreprise 0429681789 - Compte bancaire : BE10 0012 3001 8604 - RPM Tribunal de Namur - septembre 2022



